

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1043

2 mai 2013

SOMMAIRE

Asia Property Fund	50047	King's Cross Asset Funding 34	50056
CCI Foreign, S.à r.l.	50044	King's Cross Asset Funding 46	50056
DeWAG Holdings II S.à r.l.	50018	King's Cross Asset Funding 46	50058
Dieter Wagner A.s.b.l.	50033	King's Cross Asset Funding 46	50057
Dunara S.A., S.P.F.	50056	King's Cross Asset Funding 52	50057
ESCF Laatzen S.à r.l.	50036	King's Cross Asset Funding 52	50057
ESCF Soparfi A S.à r.l.	50038	King's Cross Asset Funding 52	50057
Eurofins Genomics LUX Holding	50035	King's Cross Asset Funding 6	50058
Europa Real Estate IV S.à r.l.	50059	King's Cross Asset Funding 6	50058
Favorite Leisure & Sport Island S.A.	50058	King's Cross Asset Funding 6	50058
First Data Corporation (Luxembourg), s.à r.l.	50055	King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE ...	50059
Foncière Colbert Orco Développement S.A.	50057	Lux FinCo Coatings S.à r.l.	50023
Global Bond Series II, S.A.	50064	Malo Investissements Sarl	50046
HispanAutos Losch	50055	M&G Asia Property Fund	50047
HSH Investment Holdings Coinvest-C S.à r.l.	50055	Nocibe Investments S.A.	50064
HSH Investment Holdings Coinvest-C S.à r.l.	50055	Oxodon S.à r.l.	50062
Infinity Estate SA	50043	Papillon Investments S.A.	50062
Infinity SA	50028	Pelmo S.A.	50062
Infinity SA	50043	Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding II S.à r.l.	50018
Intelligentsia Consultants S.à r.l.	50056	Prestim S.A.	50061
IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l.	50056	Puma Corporation S.à r.l.	50062
Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A.	50064	Pylaan European S.A.	50061
Kimberley S.A.	50026	Sababba Capital S.A.	50061
Kine Plus S.à r.l.	50040	Steinfort Energy S.A.	50063
King's Cross Asset Funding 21	50059	Sycamore Luxembourg S.A.	50063
King's Cross Asset Funding 26	50059	TA EU Luxembourg V S.à r.l.	50060
		Talbot Holding S.A.	50060
		Ternium Investments S.à r.l.	50059
		T.L. MINERAL Ltd	50063

**Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding II S.à r.l, Société à responsabilité limitée,
(anc. DeWAG Holdings II S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.508.

—
In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

(i) Stichting Rabobank Pensioenfonds, a foundation (stichting) existing under the laws of The Netherlands having its registered office at Croeselaan 18, 3251 CB Utrecht, The Netherlands and registered with the trade register in The Netherlands under number 41178567, here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal,

(ii) Archstone B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands having its registered office at 1054 GK Amsterdam, The Netherlands, Vondelstraat 73, and registered with the trade register in The Netherlands under number 34227024, here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal,

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named entities and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities are the holders of shares representing the entire corporate capital of DeWAG Holdings II S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 46a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.508, incorporated on 29 October 2012, by deed of Maître Martine Schaeffer residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, number 2924, on 2 December 2012 (the "Company").

Which appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to change the denomination of the Company from DeWAG Holdings II S.à r.l to "Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding II S.à r.l".

2. Decision to amend the last paragraph of article 1 of the articles of association of the Company (all other provisions of article 1 remaining unchanged) as follows:

« **Art. 1. Form, Name.** (...)

The Company will exist under the name of Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding II S.à r.l."

3. Decision to amend article 3 of the articles of association of the Company by deletion of any reference to the Fund (as defined therein) so that article 3 reads as follows:

« **Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell properties and/or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies holding properties. The Company

may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations."

4. Decision to amend the articles of association of the Company by the deletion of article 6 in its entirety and the subsequent renumbering of all the articles accordingly.

5. Decision to amend article 16 of the articles of association of the Company (to be renumbered article 15 following the deletion of article 6) so that it reads as follows:

" **Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the signature of its sole Director, and in the case of plurality of Directors, by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Director(s), or as the case may be, the Board of Directors, within the limits of such power."

6. Decision to amend article 17 of the articles of association (to be renumbered article 16 following the deletion of article 6) of the Company by the amendment of the second paragraph (all other provisions of this article remaining unchanged) as follows:

« **Art. 16. Liability of a Director.** (...)

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

(...)."

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the denomination of the Company from DeWAG Holdings II S.à r.l to "Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding II S.à r.l".

Second resolution

The general meeting resolved to amend the last paragraph of article 1 of the articles of association of the Company (all other provisions of article 1 remaining unchanged) as follows:

« **Art. 1. Form, Name.** (...)

The Company will exist under the name of Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding II S.à r.l."

Third resolution

The general meeting resolved to amend article 3 of the articles of association of the Company by deletion of any reference to the Fund (as defined therein) so that article 3 now reads as follows:

« **Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares, and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell properties and/or participations, in Luxembourg or abroad, in any companies holding properties. The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations.»

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend the articles of association of the Company by the deletion of article 6 in its entirety and the subsequent renumbering of all the articles accordingly.

Fifth resolution

The general meeting resolved to amend article 16 of the articles of association of the Company (to be renumbered article 15 following the deletion of article 6) so that it reads as follows:

« **Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the signature of its sole Director, and in the case of plurality of Directors, by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Director(s), or as the case may be, the Board of Directors, within the limits of such power.»

Sixth resolution

The general meeting resolved to amend article 17 of the articles of association (to be renumbered article 16 following the deletion of article 6) of the Company by the amendment of the second paragraph (all other provisions of this article remaining unchanged) as follows:

« **Art. 16. Liability of a Director.** (...)»

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

(...).»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Esch/Alzette on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille treize, le trente-et-un janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

(i) Stichting Rabobank Pensioenfond, une fondation, constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social au Croeselaan 18, 3251 CB Utrecht, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 41178567, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé;

(ii) Archstone B.V., société à responsabilité limitée, constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social au 1054 GK Amsterdam, Pays-Bas, Vondelstraat 73, immatriculée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 34227024, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé;

Lesdites procurations après avoir été signées ne varient par le mandataire et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les sociétés comparantes prénommées sont les propriétaires des parts sociales représentant la totalité du capital social de DeWAG Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.508, constituée par un acte daté du 29 octobre 2012 et reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire Maître Marc Loesch, résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 2 décembre 2012 au Mémorial C numéro 2924 (la «Société»).

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire soit le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier la dénomination de la Société DeWAG Holdings II S.à r.l. en "Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding II S.à r.l".

2. Décision de modifier le dernier paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société (toute autre disposition de l'article 1 demeurant inchangée) comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** La Société adopte la dénomination «Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding II S.à r.l.»

3. Décision de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de supprimer toute référence au Fonds (tel que défini dans les statuts) de telle sorte que l'article 3 doit se lire comme suit:

« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit, et la gestion de telles participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque. La Société peut acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre des biens immobiliers et/ou des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société détenant des biens immobiliers. La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les lois et réglementations luxembourgeoises applicables.»

4. Décision de modifier les statuts de la Société en supprimant l'article 6 dans sa totalité et en renumérotant en conséquence les articles des statuts.

5. Décision de modifier l'article 16 des statuts de la Société (qui doit être renuméroté article 15 à la suite de la suppression de l'article 6) comme suit:

« **Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de son Administrateur unique, et, dans le cas d'une pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs, ou par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Administrateur(s) ou, le cas échéant, le Conseil d'administration, dans les limites de ce pouvoir.»

6. Décision de modifier l'article 17 des statuts de la Société (qui doit être renuméroté article 16 à la suite de la suppression de l'article 6) en modifiant son deuxième paragraphe (toute autre disposition de l'article demeurant inchangée) comme suit:

« **Art. 16. Responsabilité d'un Administrateur.** (...)»

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

(...).»

II. Que l'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier la dénomination de la Société DeWAG Holdings II S.à r.l. en "Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding II S.à r.l".

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier le dernier paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société (toute autre disposition de l'article 1 demeurant inchangée) comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** (...) »

La Société adopte la dénomination «Pensionskasse Deutsche Wohnungen Holding II S.à r.l.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de supprimer toute référence au Fonds (tel que défini dans les statuts) de telle sorte que l'article 3 doit se lire comme suit:

« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit, et la gestion de telles participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque. La Société peut acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre des biens immobiliers et/ou des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société détenant des biens immobiliers. La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les lois et réglementations luxembourgeoises applicables.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier les statuts de la Société en supprimant l'article 6 dans sa totalité et en renumérotant en conséquence les articles des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 16 des statuts de la Société (qui doit être renuméroté article 15 à la suite de la suppression de l'article 6) comme suit:

« **Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de son Administrateur unique, et, dans le cas d'une pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs, ou par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Administrateur(s) ou, le cas échéant, le Conseil d'administration, dans les limites de ce pouvoir.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 17 des statuts de la Société (qui doit être renuméroté article 16 à la suite de la suppression de l'article 6) en modifiant son deuxième paragraphe (toute autre disposition de l'article demeurant inchangée) comme suit:

« **Art. 16. Responsabilité d'un Administrateur.** (...) »

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.
(...).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, est estimé à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 février 2013. Relation: EAC/2013/1846. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013032271/281.

(130039419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Lux FinCo Coatings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.442.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of February,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Flash Lux Co S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of five million Euro (EUR 5,000,000.), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.370 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Amaury Lambert, juriste professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 25 February 2013.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of Lux FinCo Coatings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of five million Euro (EUR 5,000,000.-), having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173.442 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette on the 30 November 2012, published in the Memorial C number 115 on the 17 January 2013, the articles of incorporation have been amended for the last time by deed enacted by Maître Jean-Paul Meyers Notary residing in Rambrouch on the 1st of February 2013 not yet published.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to state the following:

I. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five million Euro (EUR 5,000,000.-) in order to increase it from its current amount of five million Euro (EUR 5,000,000.-) represented by five million (5,000,000) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, up to an amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) by way of the issuance of five million (5,000,000) new shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription for and payment of the newly issued Shares as specified under item 1. above by a contribution in kind in receivables held by the Sole Shareholder;

3. Amendment to the article 6 of the articles of association of the Company (the "Articles") in order to reflect the share capital increase; and

4. Miscellaneous.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of five million Euro (EUR 5,000,000.-) in order to increase it from its current amount of five million Euro (EUR 5,000,000.-) represented by five million (5,000,000) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, up to an amount of ten million Euro (EUR 10,000,000.-) by way of the issuance of five million (5,000,000) new shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

Thereupon the Sole Shareholder prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to five million (5,000,000) new shares, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of receivables held by the Sole Shareholder in an aggregate amount of two hundred eighty-two million five hundred seventeen thousand two hundred twenty Euro and seventy-two cents (EUR 282,517,220.72) (the "Receivables").

The contribution in kind of the Receivables to the Company consists in an aggregate amount of two hundred eighty-two million five hundred seventeen thousand two hundred twenty Euro and seventy-two cents (EUR 282,517,220.72) and is allocated as follows:

- i. five million Euro (EUR 5,000,000.-) to the share capital account of the Company;
- ii. two hundred seventy-seven million seventeen thousand two hundred twenty Euro and seventy-two cents Euro (EUR 277,017,220.72.-) to the share premium account of the Company; and
- iii. five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) to the legal reserve account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above mentioned contribution has been produced to the undersigned notary by means of a certificate of free transferability established by the sole shareholder and of certificate of valuation signed by the manager of the Company.

Third resolution

As a consequence of the above mentioned resolutions, article 6 of the Articles is restated and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Share Capital.** The share capital is set at ten million Euro (EUR 10,000,000.-) represented by ten million (10,000,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The capital may be amended at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' general meeting, in accordance with article 18 of the Articles".

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de février,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Flash Lux Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dotée d'un capital social de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 171.370 Associé Unique»,

ici représentée par Amaury Lambert, juriste,

demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Lux FinCo Coatings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000.-), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.442. (la «Société»)

La Société a été constituée suivante acte reçu par Maître Francis Kessler notaire à Esch-sur-Alzette en date du 30 novembre 2012 publié au Mémorial C numéro 115 du 17 janvier 2013, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Paul Meyers notaire à Rambrouch le 1^{er} février 2013 non encore publié.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant de statuer sur ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est rédigé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq million d'euros (EUR 5.000.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinq millions (5.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) à un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) par l'émission de cinq millions (5.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales telles que précisées au point 1 ci-dessus, par voie d'apport en nature de créances détenues par l'Associé Unique;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter l'augmentation du capital social; et

4. Divers.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de cinq million d'euros (EUR 5.000.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinq millions (5.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) à un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) par l'émission de cinq millions (5.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

En conséquence, l'Associé Unique déjà nommé et représenté comme mentionné ci-dessus, décide de souscrire à toutes les cinq millions (5.000.000) nouvelles parts sociales et les libère intégralement par un apport en nature consistant en: des créances détenues par l'Associé Unique pour un montant total de deux cent quatre-vingt-deux millions cinq cent dix-sept mille deux cent vingt euros et soixante-douze centimes d'euros (EUR 282.517.220,72,-) (les «Créances»).

L'apport en nature des Créances à la Société représente un montant total de deux cent quatre-vingt-deux millions cinq cent dix-sept mille deux cent vingt euros et soixante-douze centimes d'euros (EUR 282.517.220,72,-) et est alloué comme suit:

- i. cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) au capital social de la Société;
- ii. deux cent soixante-dix-sept millions dix-sept mille deux cent vingt euros et soixante-douze centimes d'euros (EUR 277.017.220,72,-) à la prime d'émission de la Société; et
- iii. cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à la réserve légale de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné au moyen d'un certificat émanant de l'Associé unique et d'un certificat d'évaluation signé par le gérant de la Société, ces certificats demeureront annexés aux présentes.

Troisième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus mentionnées, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), représenté par dix millions (10.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 18 des Statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.LAMBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1^{er} mars 2013. Relation: LAC/2013/9541. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013034246/151.

(130041744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Kimberley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 175.759.

STATUTS

L'an deux mille treize, le premier mars.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A comparu:

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «KIMBERLEY S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 75.000.- (soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième mardi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatorze.

Souscription et Libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée:

SEPT CENT CINQUANTE actions 750

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 75.000.-(soixante-quinze mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

b) Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962.

c) Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Esch/Alzette, le 31 octobre 1957.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCHROEDER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2013. Relation: LAC/2013/9916. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013034235/127.

(130041699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Infinity SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.771.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le quatorze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MONTEREY BUSINESS CENTER S.A., RCS Luxembourg B 58166, ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon,

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Jean Naveaux, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «INFINITY SA» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'"Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet le conseil aux entreprises en général et elle pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 310 (trois cent dix euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations peuvent aussi être nominatives ou au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi de juin à 12.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la seule signature d'un administrateur de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 100 (cent) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à 1 (un);
2. est nommé Administrateur Unique de la Société la personne suivante:

Monsieur Jean Naveaux, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (Belgique), demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.

3. est nommée commissaire aux comptes de la Société:

MONTEREY AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 78.967.

4. le mandat de l'Administrateur Unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2018; et

5. le siège social de la société est fixé au L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. NAVEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2013. Relation: LAC/2013/7314. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2013.

Référence de publication: 2013034225/267.

(130041894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Dieter Wagner A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-9365 Eppeldorf, 15, Befortestrooss.

R.C.S. Luxembourg F 9.301.

- CONSTITUTION du 12 octobre 2012, suivant acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 novembre 2012 sous le numéro 2712.

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE du 25 janvier 2013, en cours de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Entre les soussignés

1) Madame Patricia LIPPERT, artiste, demeurant à 15, Befortestrooss, L-9365 EPELDORF,

2) Madame Sarah LIPPERT, dr. Phil., demeurant à 15, Befortestrooss, L-9365 EPELDORF,

3) Madame Barbara WAGNER, artiste, demeurant à 53, rue des Martyrs, L-4236 ESCH-SUR-ALZETTE,

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de DIETER WAGNER A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de sauvegarder et de promouvoir l'ensemble des créations artistiques de feu Dieter WAGNER et d'en perpétuer le souvenir.

Art. 3. L'association a son siège social à L-9365 EPELDORF, 15, Befortestrooss.

Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. L'association se compose de membres effectifs et de membres adhérents, ci-après désignés ensemble «tout membre»:

Sont membres effectifs toutes personnes physiques ou morales désirant faire partie de l'association comme membre effectif, après l'approbation par l'assemblée générale et après avoir payé leur cotisation annuelle. Les membres effectifs disposent du droit de vote aux assemblées générales.

Sont membres adhérents toutes personnes physiques ou morales désirant faire partie de l'association comme membre adhérent et qui acceptent de verser leur cotisation annuelle. Ils ne disposent pas de droit de vote aux assemblées générales.

Art. 7. Le nombre minimum des membres est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout membre qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout membre, après avoir été entendu en ses explications, peut être exclu par le conseil d'administration en cas d'infraction aux présents statuts ou en cas de manquement.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du comité, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres effectifs de se faire représenter par un autre membre effectif à l'aide d'une procuration écrite. Un membre effectif ne pourra avoir plus de deux procurations.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres effectifs présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un comité composé de trois membres au moins et de six membres au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

Le comité sera uniquement composé de personnes physiques, qui sont membres effectifs de l'association.

La durée de leur mandat est de trois ans. Les membres du comité désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des membres du comité sont ceux résultant de la loi et des présents statuts.

Les membres du comité exerceront leurs mandats et leurs fonctions à titre bénévole.

Art. 13. Le comité se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le comité doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du comité sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. L'association est engagée par la signature conjointe soit du président, soit du vice-président, soit du trésorier, soit du secrétaire.

Art. 15. Le comité peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres ou à un ou plusieurs tiers.

VI. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres seront tenus de payer une cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement ou de l'exclusion d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle ne pourra être supérieure à 1.000 € pour les membres effectifs et à 250 € pour les membres adhérents.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le comité établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une ou plusieurs associations ou fondations à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

EPPELDORF, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013034113/92.

(130041612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Eurofins Genomics LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 154.226.

L'an deux mille treize, le huit mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Eurofins Genomics LUX Holding», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 13 juillet 2010, publié au mémorial C numéro 1736 du 25 août 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154226.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par-devant le notaire instrumentant, en date du 21 décembre 2012, publié au mémorial C numéro 340 du 12 février 2012.

La séance est ouverte à 8.45 heures, sous la présidence de Madame Genea ARGIRO, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt.

Madame le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQ MILLE CINQ CENTS (5.500) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 550.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital pour le porter de CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 550.000,-) à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de QUATRE MILLE CINQ CENTS (4.500) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les anciennes, en contrepartie d'un apport d'une créance de VINGT-ET-UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 21.860.000,-) dont QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 450.000,-) seront alloués au capital social et VINGT-ET-UN MILLIONS QUATRE CENT DIX MILLE EUROS (EUR 21.410.000,-) seront alloués à la prime d'émission.

2.- Souscription et libération de QUATRE MILLE CINQ CENTS (4.500) parts sociales par la société «Eurofins International Holdings LUX», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157959, libéré intégralement moyennant l'apport d'une créance d'un montant de VINGT-ET-UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 21.860.000,-).

3.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la société.

4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 550.000,-) à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 450.000,-) par la création et l'émission de QUATRE MILLE CINQ CENTS (4.500) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de VINGT-ET-UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 21.860.000,-) dont QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 450.000,-) seront alloués au capital social et VINGT-ET-UN MILLIONS QUATRE CENT DIX MILLE EUROS (EUR 21.410.000,-) seront alloués à la prime d'émission, par la création et l'émission de QUATRE MILLE CINQ CENTS (4.500) parts sociales nouvelles, constitué par une créance envers la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des QUATRE MILLE CINQ CENTS (4.500) parts sociales nouvelles, l'associé actuel suivant:

- la société «Eurofins International Holdings LUX», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157959.

Laquelle a déclaré souscrire les QUATRE MILLE CINQ CENTS (4.500) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de VINGT-ET-UN MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 21.860.000,-) existant à son profit et détenue envers la société «Eurofins Genomics LUX Holding», pré-qualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 7 mars 2013 par le conseil de gérance, et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) représenté par DIX MILLE (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame le Président lève la séance.

Frais

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge suite au présent acte, est évalué approximativement à € 6.400,-.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ARGIRO, SCHMIT, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11/03/2013. Relation: EAC/2013/3235. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034125/90.

(130041753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

ESCF Laatzten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.081.700,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.930.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of March.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESCF Germany S.à r.l. a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number

175.175, hereby represented by Mister Erwin VANDE CRUYS private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 25th, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ESCF Laatzen S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on October 1st, 2012, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2703 on November 6th, 2012. These Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of the same notary, on October 4th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2709 dated November 7th, 2012.

The capital of the company is fixed at seventy-eight thousand and four hundred euro (78,400.- EUR) represented by seven hundred and eighty-four (784) shares, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of four million three thousand three hundred euro (4,003,300.- EUR), so as to raise it from its present amount of seventy-eight thousand and four hundred euro (78,400.- EUR) to four million eighty-one thousand and seven hundred euro (4,081,700.- EUR), by issuing forty thousand and thirty-three (40,033) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the forty thousand and thirty-three (40,033) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred (100.- EUR) together with a total issue premium of thirty-six million twenty-nine thousand seven hundred and ninety-five euro (36,029,795.- EUR), so that the amount of forty million thirty-three thousand ninety-five euro (40,033,095.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at four million eighty-one thousand and seven hundred euro (4,081,700.- EUR) represented by forty thousand eight hundred and seventeen (40,817) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each. »

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESCF Germany S.à r.l. une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 175.175, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 25 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ESCF Laatzen S.à r.l. avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER-

FER, en date du 1^{er} octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2703 le 6 novembre 2012, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 4 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2709 du 7 novembre 2012.

Le capital social de la société est fixé à soixante-dix-huit mille quatre cents euros (78.400,- EUR) représenté par sept cent quatre-vingt-quatre (784) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatre millions trois mille trois cents euros (4.003.300,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-dix-huit mille quatre cents euros (78.400,- EUR) à quatre millions quatre-vingt-un mille sept cents euros (4.081.700,- EUR), par l'émission de quarante mille trente-trois (40.033) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les quarante mille trente-trois (40.033) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces ensemble avec une prime d'émission totale de trente-six millions vingt-neuf mille sept cent quarante-vingt-quinze euros (36.029.795,- EUR), de sorte que le montant de quarante millions trente-trois mille quatre-vingt-quinze euros (40.033.095,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions quatre-vingt-un mille sept cents euros (4.081.700,- EUR) représenté par quarante mille huit cent dix-sept (40.817) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune. »

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2013. LAC/2013/10742. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034143/101.

(130041922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

ESCF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.553.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.720.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of February,

Before US, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESCF Soparfi B S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 155.659, hereby represented by Mr Erwin VANDE CRUYS, employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 25th, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of ESCF Soparfi A S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on September 22nd, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2391 of November 8th, 2010. These Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of the same notary, on October 3rd, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2650 dated October 26th, 2012.

The capital of the company is fixed at twenty-two million twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 22,027,500) represented by two hundred twenty thousand two hundred and seventy-five (220,275) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of five hundred twenty-six thousand euro (526,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of twenty-two million twenty-seven thousand five hundred euro (EUR 22,027,500) to twenty-two million five hundred and fifty-three thousand five hundred euro (EUR 22,553,500), by issuing five thousand two hundred and sixty (5,260) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the five thousand two hundred and sixty (5,260) new shares and to pay them up, fully in cash together with a total issue premium of four million seven hundred and thirty-four thousand forty-seven euro (4,734,047.- EUR) so that the amount of five million two hundred and sixty thousand forty-seven euro (5,260,047.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the Articles of Incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

« **Art. 6.** The capital is set at twenty-two million five hundred and fifty-three thousand five hundred euro (EUR 22,553,500) represented by two hundred and twenty-five thousand five hundred and thirty-five (225,535) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each. »

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESCF Soparfi B S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.659, avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 25 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée ESCF Soparfi A S.à r.l., avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2391 du 8 novembre 2010, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 3 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2650 du 26 octobre 2012.

Le capital social de la société est fixé à vingt-deux millions vingt-sept mille cinq cents euros (22.027.500.- EUR) représenté par deux cent vingt mille deux cent soixante-quinze (220.275) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cinq cent vingt-six mille euros (526.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de vingt-deux millions vingt-sept mille cinq cents euros (22.027.500.- EUR) à vingt-deux millions cinq cent cinquante-trois mille cinq cents euros (22.553.500.- EUR), par l'émission de cinq mille deux cent soixante (5.260) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les cinq mille deux cent soixante (5.260) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérées en espèces ensemble avec une prime d'émission totale de quatre millions sept cent trente-quatre mille quarante-sept euros (4.734.047.- EUR), de sorte que le montant de cinq millions deux cent soixante mille quarante-sept euros (5.260.047.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-deux millions cinq cent cinquante-trois mille cinq cents euros (22.553.500.- EUR) représenté par deux cent vingt-cinq mille cinq cent trente-cinq (225.535) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2013. LAC/2013/10739. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034145/102.

(130041724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

Kine Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4771 Pétange, 3, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 175.773.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- Monsieur Anthony MARCHAL, kinésithérapeute, né à Virton (B), le 25 janvier 1979, demeurant Rue Frère Méranthus 38, B-6760 Ruette;

- Monsieur Bruno MARCHAL, géomètre, né à Bleid (B), le 5 août 1951, demeurant rue Bataillon Laplace, 1A à B-6760 Bleid

- Madame Marie-Claude LEROY, employée, née à Ruette (B), le 1^{er} avril 1954, demeurant rue Bataillon Laplace, 1A à B-6760 Bleid

- tous trois ici représentés par Monsieur Benoît DEVAUX, réviseur d'entreprises, demeurant à Virton, en vertu de trois procurations sous seing privé données en date des 22 et 26 janvier 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur», par le notaire instrumentant et le mandataire des comparants, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «KINE PLUS S. à r.l.»

Art. 3. Le siège social est établi à Pétange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet d'offrir et de prester à travers des collaborateurs spécialisés et qualifiés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous soins et services de kinésithérapie au sens large, y compris tous soins et services d'ostéopathie, de réadaptation et rééducation, sous toutes ses formes, mais à l'exception de soins et de services légalement qualifiés de médicaux, médicaux ou pharmaceutiques.

La Société peut aussi offrir en vente et distribuer, à titre accessoire à son objet principal de kinésithérapie, des objets, ustensiles et produits de soins, nécessaires ou utiles à l'exercice de l'activité de kinésithérapeute.

La société peut également acquérir, détenir, gérer et mettre en valeur tous immeubles et droits immobiliers, servant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet social.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers pouvant compléter ou favoriser son objet social en général.

Elle peut participer dans ou se fusionner avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par les associés par des versements en numéraire à un compte bancaire, comme suit:

- Monsieur Anthony MARCHAL, précité,: à concurrence de trois mille euros (3.000.- EUR), soit vingt-quatre parts (24) sociales

- Monsieur Bruno MARCHAL, précité,: à concurrence de quatre mille sept cents cinquante euros (4.750.- EUR), soit trente-huit (38) parts sociales

- Madame Marie-Claude LEROY, précitée,: à concurrence de quatre mille sept cents cinquante euros (4.750.- EUR), soit trente-huit (38) parts sociales

TOTAL: 100 parts sociales.

Ainsi, la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Les parts sociales ne peuvent être cédées librement qu'aux autres associés, moyennant agrément de l'organe de gestion. Par contre, elles ne peuvent être cédées ou transmises par décès à des tiers, y compris les héritiers et ayants cause de l'associé défunt, sauf agrément de l'organe de gestion.

Un délai de paiement de six mois est consenti. Les parts sont cédées à la valeur établie lors de la dernière assemblée générale.

Le prix ainsi fixé est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle et ne peut être modifié entre-temps que par une décision de l'assemblée générale prise aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

Le prix est payable au plus tard dans l'année à compter du jour du rachat. En aucun cas, le cédant ne peut exiger la dissolution de la société. Les parts ne peuvent être cédées ou transmises par décès à des tiers.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants (technique et administratif s'il en est) ou par la signature unique du gérant administratif ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant ou le conseil de gérance.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 15. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois de décembre à vingt heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V. Exercice social, répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 30 juin 2014.

Art. 17. Chaque année, au 30 juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cent euros (900,- EUR).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 30 juin 2014.

Assemblée générale des associés

Les statuts étant ainsi rédigés, les associés représentant la totalité du capital, se sont réunis en assemblée générale des associés et ont adopté immédiatement les résolutions suivantes:

3. Les associés décident de fixer à un (1) le nombre de gérant et décide par ailleurs de nommer la personne suivante comme gérant unique pour une période indéterminée:

Monsieur Anthony MARCHAL, précité.

4. Les associés décident de fixer le siège social de la Société au 3, Rue du Parc à L-4771 PETANGE.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article cinq des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. DEVAUX, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} mars 2013. Relation: LAC/2013/9509. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034237/139.

(130041940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

**Infinity Estate SA, Société Anonyme,
(anc. Infinity SA).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.771.

L'an deux mil treize, le quatre mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «INFINITY SA», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 février 2013, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant: Changement de la raison sociale en INFINITY ESTATE SA.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en INFINITY ESTATE SA de sorte que le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «INFINITY ESTATE SA» (ci-après, la Société).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2013. Relation: LAC/2013/9924. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034226/45.

(130041894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2013.

CCI Foreign, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.148.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of January.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

CCI Foreign Holdings, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170131, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

here represented by Mr. François Deprez, licencié en droit, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 9 January 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole shareholder of CCI Foreign, S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.148, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 12 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2017, dated 14 August 2012. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions.

First resolution

The sole shareholder decides to create two new classes of shares, named Class A shares and Class B shares, having the rights set out in the articles of association of the Company as amended in accordance with the resolutions below.

Second resolution

The sole shareholder decides to convert the existing twenty-five thousand (25,000) shares of the Company so that three (3) shares will henceforth be Class A shares and twenty-four thousand nine hundred and ninety-seven (24,997) shares will be Class B shares.

Third resolution

Further to the above, the sole shareholder decides to restate articles 5, 21 and 22 of the articles of association of the Company so that they shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) represented by three (3) Class A shares and twenty-four thousand nine hundred and ninety-seven (24,997) Class B shares with a par value of one US dollar (USD 1) each.

Any reference made herein to the "shares" shall be construed as a reference to the Class A shares and/or the Class B shares, save if the context otherwise requires.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders."

" **Art. 21.** Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. Whenever a distribution is made on the shares (whether as payment of dividends, liquidation proceeds, redemption price or otherwise), ninety-nine point ninety-nine per cent (99.99%) of the amount to be distributed shall be attributed to the Class A shares, whereas the remaining zero point zero one per cent (0.01%) of the amount to be distributed shall be attributed to the Class B shares. Within each class, the amount to be distributed shall then be split between the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them in such class."

" **Art. 22.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine

their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders, in accordance with the provisions of article 21 above."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

CCI Foreign Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B170131, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur François Deprez, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 janvier 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ledit comparant est l'associé unique de CCI Foreign, S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.148, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2017 en date du 14 août 2012. Les statuts de la Société n'ont plus été modifiés depuis lors.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux nouvelles classes de parts sociales, nommées parts sociales de Catégorie A et parts sociales de Catégorie B, ayants les droits énoncés dans les statuts de la Société tels que modifiés conformément aux résolutions ci-dessous.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de la Société en trois (3) parts sociales de Catégorie A et vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (24.997) parts sociales de Catégorie B.

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, l'associé unique décide de modifier les articles 5, 21 et 22 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000) représentée par trois (3) parts sociales de Catégorie A et vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (24.997) parts sociales de Catégorie B d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Toute référence faite dans les présents statuts à des «parts» devra être interprétée comme désignant les parts sociales de Catégorie A et/ou les parts sociales de Catégorie B, sauf si le contexte requiert une interprétation différente.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

« **Art. 21.** Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Chaque fois qu'une distribution sera faite sur les parts sociales (que ce soit en paiement de dividendes, boni de liquidation, prix de rachat ou autrement), quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99,99%) du montant à distribuer sera attribué aux parts sociales de Catégorie A, tandis que le montant restant de zéro virgule zéro un pour cent (0,01%) du montant distribuable sera attribué aux parts sociales de Catégorie B. Au sein de chaque catégorie, le montant à distribuer sera ensuite réparti entre les détenteurs de parts sociales au pro rata des parts sociales de la Société détenues par eux dans cette catégorie.»

« **Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes sera distribué entre les associés, conformément aux dispositions de l'article 21 ci-dessus.»

Dont acte passé à Luxembourg, le jour figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. DEPREZ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1528. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013034571/117.

(130042638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Malo Investissements Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 219, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.156.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le treize février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Leszek Casimir OLDAKOWSKI, demeurant 1, rue de Coligny, F-02200 Soissons,

«le comparant»

ici représenté par Monsieur Georges THINNES, conseil fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

«le mandataire»

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée MALO INVESTISSEMENTS SARL, R.C.S. Luxembourg B 114.156, ayant son siège social au 219, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, a été constituée en date du 7 février 2006 suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 923 du 11 mai 2006.

2. Que le capital social de la société MALO INVESTISSEMENTS SARL s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le comparant est propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société MALO INVESTISSEMENTS SARL.

4. Que le comparant, en tant qu'associé unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet rétroactif au 31 décembre 2012.

5. Que l'activité de la société MALO INVESTISSEMENTS SARL a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'en sa qualité de liquidateur il réglera tout le passif, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Georges THINNES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2013. Relation GRE/2013/765. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013034744/45.

(130042618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

M&G Asia Property Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé, (anc. Asia Property Fund).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.777.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of February, before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), was held an extraordinary general meeting of shareholders of Asia Property Fund (the "Company"), a Société d'Investissement à Capital Variable with its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, incorporated in Luxembourg pursuant to a notarial deed on 23 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2393 of 22 December 2006. The articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") were amended for the last time pursuant to a notarial deed of 2 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2839 of 3 January 2011.

The meeting was opened at 9.00 a.m., with Mr Kenneth Hay, Company director, residing in Hostert in the chair, who appointed as secretary to the meeting Mr Emmanuel Avice, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Bronwyn Salvat-Winter, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(A) The present extraordinary general meeting has been convened by registered letters to the holders of shares (all in registered form) on 7 February 2013, as was certified to the notary executing this deed.

The related copies of the said letters have been deposited on the desk of the bureau of the meeting.

(B) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

(C) It appears from the said attendance list that 120,227,482,416 shares out of the 123,904,212,242 outstanding shares of the Company are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

(D) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1 To modify Article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital - specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé") under the name of "M&G Asia Property Fund" (the "Company")."

2 To modify Article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The exclusive object of the Company is to optimise risk adjusted total returns (the combination of income and capital growth) over the long term, by investing in core real estate in the Asia Pacific region.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds as amended on 26 March 2012 (the "2007 Law as amended")."

3 To modify Article 6 of the Articles of Incorporation by amending the fifth paragraph to read as follows:

"Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the Subscription Price per Share as set forth in Article 24 hereof. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive Share certificates or, subject as aforesaid a confirmation of his shareholding."

4 To modify Article 8 of the Articles of Incorporation by amending item (2) (c) and item (3) (ii) to read as follows:

- **Art. 8. (2) (c).** "require the Fund Manager (as defined in the Prospectus) or any other person to register as an "investment adviser" under the U.S. Advisers Act (as defined in the Prospectus) if such person is not already so registered".

- **Art. 8. (3) (ii).**

"(ii) the price at which the Shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed by the Company shall be the Redemption Price per Share of the relevant Class (as determined in accordance with the provisions described in the Prospectus) determined on the Dealing Day on which the redemption is completed as described in the Prospectus, less any applicable redemption charges;"

5 To modify Article 9 of the Articles of Incorporation by amending the fourth and the fifth paragraphs to read as follows:

"The appointment of the Fund Manager may be terminated by way of a Special Resolution passed by Shareholders holding not less than 75% of the Shares of the Fund in issue (regardless of the Class of shares held). If the Fund Manager is terminated by a meeting of Shareholders as described herein then:

1) The Board, having consulted the Shareholder Advisory Committee, shall be required to approve a replacement Fund Manager prior to the termination taking effect;

2) A minimum notice period of 6 months prior to the date of termination is required;

3) The outgoing Fund Manager shall do all things reasonably necessary to ensure an efficient, timely and smooth handover of responsibility to the incoming Fund Manager by the termination date;

4) The outgoing Fund Manager may elect to have its interest in the Fund acquired by the incoming Fund Manager or another party or redeemed at currentNAV; and

5) Notwithstanding any termination of the Fund Manager, PRUPIM and its affiliates will continue to be entitled to all fees, rights of indemnity, expense reimbursement provisions and other similar benefits under the Fund Management Agreement relating to the period prior to the effective date of such termination. All amounts due to the Fund Manager including fees and the value of its interest in the Fund shall be paid by the termination date.

Pursuant to the terms of the Fund Management Agreement the Fund Manager may assign its rights and obligations under such Fund Management Agreement to any of its affiliates without consent, subject to the limitations of applicable law".

6 To modify Article 11 of the Articles of Incorporation by amending the third and the fourth paragraphs to read as follows:

- **Art. 11. § 3.** "To every such separate meeting the provisions of these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") relating to general meetings shall mutatis mutandis apply, but so that the minimum necessary quorum at every such separate general meeting shall be holders of the Shares of the Class in question present in person, including by telephone communication provided all those present are capable of hearing each other and that those attending by telephone are able to identify themselves to the satisfaction of the Chairman of the general meeting, or by proxy holding not less than one-half of the issued Shares of that Class (or, if at any adjourned Class meeting of such holders a quorum as defined above is not present, any one person present holding Shares of the Class in question or his proxy shall be a quorum)."

- **Art. 11. § 4.** "Each whole Share of whatever Sub-Fund and regardless of the Net Asset Value per Share within the Sub-Fund, is entitled to one vote subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer. A person attending a general meeting by telephone under a proxy given by a Shareholder must send such written proxy to the Company so as to be tabled at the commencement of the general meeting."

7 To modify Article 13 of the Articles of Incorporation by amending the first paragraph to read as follows:

"The Company shall be managed by the Board composed of at least three (3) persons who need not be Shareholders of the Company."

8 To modify Article 14 of the Articles of Incorporation by amending the sixth and seventh paragraphs to read as follows:

- **Art. 14 §6.** "The Board shall deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, including at least one independent director (being a person other than an employee of either the Fund Manager or of an affiliate of the Fund Manager), are present (which may be by way of a telephone conference call or video conference call) or represented at a meeting of the Board."

- **Art. 14. §7.** "Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote."

9 To modify Article 16 of the Articles of Incorporation by amending the second and the third paragraphs to read as follows:

- **Art. 16. §2.** "The Board has, in particular, power to determine the corporate policy. The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall not affect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the 2007 Law as amended or be laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolutions of the Board and as shall be described in the Prospectus relating to the offer of Shares."

- **Art. 16. §3.** "In the determination and implementation of the investment policy the Board may cause the assets of the Company to be invested directly or indirectly through one or more wholly owned subsidiary(ies) in accordance with the provisions of the 2007 Law as amended and as described in the Prospectus."

10 To modify Article 17 of the Articles of Incorporation by amending the third paragraph to read as follows:

"Any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Prudential Property Investment Managers Limited Ltd or its affiliates or any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board at its discretion shall not constitute by principle a "personal interest" in the meaning of the precedent paragraph."

11 To modify Article 20 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The general meeting of Shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the 2007 Law as amended. "

12 To modify Article 21 of the Articles of Incorporation by amending the eighth paragraph to read as follows:

"Whenever the Company shall redeem Shares, the price at which such Shares shall be redeemed by the Company shall be the Redemption Price per Share of the relevant Class (as determined in accordance with the provisions described in the Prospectus) determined on the Dealing Day on which the redemption is completed as described in the Prospectus, less any applicable redemption charges described in the Prospectus."

13 To modify Article 22 of the Articles of Incorporation by amending the second paragraph to read as follows:

"During the existence of any state of affairs which, in the opinion of the directors, makes the determination of the Net Asset Value of a Class in the relevant currency of expression either not reasonably practical or prejudicial to the relevant Shareholders, the Net Asset Value and the Subscription Price and Redemption Price may temporarily be determined in such other currency as the directors may determine."

14 To modify article 23 of the Articles of Incorporation by amending item (1) first paragraph, item (1) third paragraph, item (1) seventh paragraph item (i) and item (3) to read as follows:

- **Art. 23. (1) §1.**

"(1) Determination of Net Asset Value

The Net Asset Value will be calculated on a monthly basis based on the net assets of the Company attributable to Shareholders as presented in the consolidated financial statements of the Company, which shall be prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (the "IFRS") as adopted by EU, adjusted for certain items which, in the opinion of the Board, are appropriate and necessary to calculate the Net Asset Value on an equitable basis. Such items may include, amongst others, adjustments to deferred tax provisions calculated in accordance with IFRS to reflect their fair value, and the amortization of formation expenses of the Company and costs of issuing shares."

- **Art. 23. (1) §3.** "The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to the nearest 0.0001 US dollar".

- **Art. 23. (1) §7 (i).**

"(i) real estate is valued by the External Valuer on the basis of a full valuation with physical inspection at least once a year. Any inspection of adjacent properties of a similar nature may be limited to that of only one such representative property. The External Valuer also values each real estate on the basis of a "desk-top" valuation, at least once a month. A "desk-top" valuation is a market valuation of each of the real estate, undertaken by the External Valuer. The desk-top valuation will not include a physical re-inspection of the real estate, but will incorporate all other necessary due diligence required to update previous valuations and arrive at an opinion of the current market value. The value ascribed to the real estate by this valuation is used in the calculation of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund calculated on each Dealing Day. Any valuation of a real estate must be on the basis prescribed as an open market value and subject to the regulation of authorities having jurisdiction over the Sub-Fund or the sale of its Shares. The valuation will be carried out in accordance with RICS Red Book and IFRS as adopted by the EU and will be net of purchaser's costs. "

- **Art. 23. (3).**

"(3) Reduction of Net Asset Value

Upon the record date for the determination of any distribution declared on the Shares of any Class, the Net Asset Value of such Class or Sub-Fund shall be reduced by the amount of such distribution, but subject always to the provision relating to the calculation of the Redemption and Subscription Price of the Shares of each Class, as set out in the Articles of Incorporation."

15 To rename the section entitled "Offer Price" to read "Subscription Price"

16 To modify Article 24 of the Articles of Incorporation by amending the first, the third, the fourth and the fifth paragraphs to read as follows:

- **Art. 24. §1.** "Whenever the Company shall offer Shares for subscription, the price per Share at which such Shares shall be offered and sold, shall be based on the Net Asset Value per Share of each Class of Shares by dividing the value of the total assets of each Sub-Fund allocable to such Class of Shares less the liabilities of such Sub-Fund allocable to such Class of Shares by the total number of Shares of such Class outstanding on the relevant Dealing Day, as may be adjusted as set out in the Prospectus (the "Subscription Price"). An initial charge, as the Board may from time to time determine, and as shall be disclosed in the Company's Prospectus, may be added to the Subscription Price. The Net Asset Value per Share of each Class of Shares may differ as a result of the different fees assessed on each Class of Shares or of other particular features as detailed in the Prospectus."

- **Art. 24. §3.** "Shareholders wishing to acquire new Shares shall deliver to the Company a subscription agreement by which they commit to invest but not pay up their cash until a drawdown notice is sent by the Company in relation to a particular Dealing Day. If subscription amounts received in any one month exceed the amount which the Company can invest immediately, or soon thereafter, in appropriate assets, a queuing system shall be operated. All Shareholders that subscribed during the same month prior to a Dealing Day will be allocated Shares at the same time in proportion to the amount of the individual subscription in the relevant Sub-Fund."

- **Art. 24. §4.** "The Subscription Price so determined, and the initial charge if any, shall be payable within ten (10) Business Days after issuance of a drawdown notice."

- **Art. 24. §5.** "If a Shareholder fails to pay any portion of the Subscription Price of any Share on the date required by pursuant to a drawdown notice, the Board may declare an event of default and impose such penalties as it determines fit, as set out in more detail in the Prospectus from time to time."

17 To reduce the absolute cap on leverage from 50% to 40% of the GAV of the Real Estate Sub-Fund as specified in the amended Prospectus.

(E) After the foregoing has been approved by the bureau of the meeting, the general meeting of shareholders of the Company (the "Shareholders") has adopted, by more than two third majority vote as regards the items on the agenda of the meeting, the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE TO modify Article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital -specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé") under the name of "M&G Asia Property Fund" (the "Company")."

Votes in favour: 120,227,477

Vote(s) against: /

Abstention(s): /

The resolution is consequently adopted.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE TO modify Article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The exclusive object of the Company is to optimise risk adjusted total returns (the combination of income and capital growth) over the long term, by investing in core real estate in the Asia Pacific region.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds as amended on 26 March 2012 (the "2007 Law as amended")."

Votes in favour: 120,227,477

Vote(s) against: /

Abstention(s): /

The resolution is consequently adopted.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE TO modify Article 6 of the Articles of Incorporation by amending the fifth paragraph to read as follows:

"Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the Subscription Price per Share as set forth in Article 24 hereof. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive Share certificates or, subject as aforesaid a confirmation of his shareholding."

Votes in favour: 120,227,477

Vote(s) against: /

Abstention(s): /

The resolution is consequently adopted.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE TO modify Article 8 of the Articles of Incorporation by amending item (2) (c) and item (3) (ii) to read as follows:

- **Art. 8 (2) (c).** "require the Fund Manager (as defined in the Prospectus) or any other person to register as an "investment adviser" under the U.S. Advisers Act (as defined in the Prospectus) if such person is not already so registered".

- **Art. 8 (3) (ii).**

"(ii) the price at which the Shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed by the Company shall be the Redemption Price per Share of the relevant Class (as determined in accordance with the provisions described in the Prospectus) determined on the Dealing Day on which the redemption is completed as described in the Prospectus, less any applicable redemption charges;"

Votes in favour: 120,227,477

Vote(s) against: /

Abstention(s): /

The resolution is consequently adopted.

Fifth resolution

The Shareholders RESOLVE TO modify Article 9 of the Articles of Incorporation by amending the fourth and the fifth paragraphs to read as follows:

"The appointment of the Fund Manager may be terminated by way of a Special Resolution passed by Shareholders holding not less than 75% of the Shares of the Fund in issue (regardless of the Class of shares held). If the Fund Manager is terminated by a meeting of Shareholders as described herein then:

1) The Board, having consulted the Shareholder Advisory Committee, shall be required to approve a replacement Fund Manager prior to the termination taking effect;

2) A minimum notice period of 6 months prior to the date of termination is required;

3) The outgoing Fund Manager shall do all things reasonably necessary to ensure an efficient, timely and smooth handover of responsibility to the incoming Fund Manager by the termination date;

4) The outgoing Fund Manager may elect to have its interest in the Fund acquired by the incoming Fund Manager or another party or redeemed at currentNAV; and

5) Notwithstanding any termination of the Fund Manager, PRUPIM and its affiliates will continue to be entitled to all fees, rights of indemnity, expense reimbursement provisions and other similar benefits under the Fund Management Agreement relating to the period prior to the effective date of such termination. All amounts due to the Fund Manager including fees and the value of its interest in the Fund shall be paid by the termination date.

Pursuant to the terms of the Fund Management Agreement the Fund Manager may assign its rights and obligations under such Fund Management Agreement to any of its affiliates without consent, subject to the limitations of applicable law".

Votes in favour: 120,227,477

Vote(s) against: /

Abstention(s): /

The resolution is consequently adopted.

Sixth resolution

The Shareholders RESOLVE TO modify Article 11 of the Articles of Incorporation by amending the third and the fourth paragraphs to read as follows:

- **Art. 11. § 3.** "To every such separate meeting the provisions of these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") relating to general meetings shall mutatis mutandis apply, but so that the minimum necessary quorum at every such separate general meeting shall be holders of the Shares of the Class in question present in person, including by telephone communication provided all those present are capable of hearing each other and that those attending by telephone are able to identify themselves to the satisfaction of the Chairman of the general meeting, or by proxy holding not less than one-half of the issued Shares of that Class (or, if at any adjourned Class meeting of such holders a quorum as defined above is not present, any one person present holding Shares of the Class in question or his proxy shall be a quorum)."

- **Art. 11. § 4.** "Each whole Share of whatever Sub-Fund and regardless of the Net Asset Value per Share within the Sub-Fund, is entitled to one vote subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation. A Shareholder may

act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer. A person attending a general meeting by telephone under a proxy given by a Shareholder must send such written proxy to the Company so as to be tabled at the commencement of the general meeting."

Votes in favour: 70,295,995

Vote(s) against: 49,931,482

Abstention(s): /

The resolution is consequently not adopted.

Seventh resolution

The Shareholders RESOLVE TO modify Article 13 of the Articles of Incorporation by amending the first paragraph to read as follows:

"The Company shall be managed by the Board composed of at least three (3) persons who need not be Shareholders of the Company."

Votes in favour: 120,227,477

Vote(s) against: /

Abstention(s): /

The resolution is consequently adopted.

Eighth resolution

The Shareholders RESOLVE TO modify Article 14 of the Articles of Incorporation by amending the sixth and seventh paragraphs to read as follows:

- **Art. 14. §6.** "The Board shall deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, including at least one independent director (being a person other than an employee of either the Fund Manager or of an affiliate of the Fund Manager), are present (which may be by way of a telephone conference call or video conference call) or represented at a meeting of the Board."

- **Art. 14. §7.** "Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote."

Votes in favour: 120,227,477

Vote(s) against: /

Abstention(s): /

The resolution is consequently adopted.

Ninth resolution

The Shareholders RESOLVE TO modify Article 16 of the Articles of Incorporation by amending the second and the third paragraphs to read as follows:

- **Art. 16. §2.** "The Board has, in particular, power to determine the corporate policy. The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall not affect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the 2007 Law as amended or be laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolutions of the Board and as shall be described in the Prospectus relating to the offer of Shares."

- **Art. 16. §3.** "In the determination and implementation of the investment policy the Board may cause the assets of the Company to be invested directly or indirectly through one or more wholly owned subsidiary(ies) in accordance with the provisions of the 2007 Law as amended and as described in the Prospectus."

Votes in favour: 120,227,477

Vote(s) against: /

Abstention(s): /

The resolution is consequently adopted.

Tenth resolution

The Shareholders RESOLVE TO modify Article 17 of the Articles of Incorporation by amending the third paragraph to read as follows:

"Any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Prudential Property Investment Managers Limited Ltd or its affiliates or any person, company or entity as may from time to time be determined by the Board at its discretion shall not constitute by principle a "personal interest" in the meaning of the precedent paragraph."

Votes in favour: 114,848,651

Vote(s) against: /

Abstention(s): 5,378,826

The resolution is consequently adopted.

Eleventh resolution

The Shareholders RESOLVE TO modify Article 20 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The general meeting of Shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the 2007 Law as amended. "

Votes in favour: 120,227,477

Vote(s) against: /

Abstention(s): /

The resolution is consequently adopted.

Twelfth resolution

The Shareholders RESOLVE TO modify Article 21 of the Articles of Incorporation by amending the eighth paragraph to read as follows:

"Whenever the Company shall redeem Shares, the price at which such Shares shall be redeemed by the Company shall be the Redemption Price per Share of the relevant Class (as determined in accordance with the provisions described in the Prospectus) determined on the Dealing Day on which the redemption is completed as described in the Prospectus, less any applicable redemption charges described in the Prospectus."

Votes in favour: 120,227,477

Vote(s) against: /

Abstention(s): /

The resolution is consequently adopted.

Thirteenth resolution

The Shareholders RESOLVE TO modify Article 22 of the Articles of Incorporation by amending the second paragraph to read as follows:

"During the existence of any state of affairs which, in the opinion of the directors, makes the determination of the Net Asset Value of a Class in the relevant currency of expression either not reasonably practical or prejudicial to the relevant Shareholders, the Net Asset Value and the Subscription Price and Redemption Price may temporarily be determined in such other currency as the directors may determine."

Votes in favour: 120,227,477

Vote(s) against: /

Abstention(s): /

The resolution is consequently adopted.

Fourteenth resolution

The Shareholders RESOLVE TO modify Article 23 of the Articles of Incorporation by amending item (1) first paragraph, item (1) third paragraph, item (1) seventh paragraph item (i) and item (3) to read as follows:

- Art. 23. (1) §1.

"(1) Determination of Net Asset Value

The Net Asset Value will be calculated on a monthly basis based on the net assets of the Company attributable to Shareholders as presented in the consolidated financial statements of the Company, which shall be prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (the "IFRS") as adopted by EU, adjusted for certain items which, in the opinion of the Board, are appropriate and necessary to calculate the Net Asset Value on an equitable basis. Such items may include, amongst others, adjustments to deferred tax provisions calculated in accordance with IFRS to reflect their fair value, and the amortization of formation expenses of the Company and costs of issuing shares."

- Art. 23. (1) §3. "The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to the nearest 0.0001 US dollar".

- Art. 23. (1) §7 (i).

"(i) real estate is valued by the External Valuer on the basis of a full valuation with physical inspection at least once a year. Any inspection of adjacent properties of a similar nature may be limited to that of only one such representative property. The External Valuer also values each real estate on the basis of a "desk-top" valuation, at least once a month. A "desk-top" valuation is a market valuation of each of the real estate, undertaken by the External Valuer. The desk-top valuation will not include a physical re-inspection of the real estate, but will incorporate all other necessary due diligence required to update previous valuations and arrive at an opinion of the current market value. The value ascribed to the real estate by this valuation is used in the calculation of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund calculated on each

Dealing Day. Any valuation of a real estate must be on the basis prescribed as an open market value and subject to the regulation of authorities having jurisdiction over the Sub-Fund or the sale of its Shares. The valuation will be carried out in accordance with RICS Red Book and IFRS as adopted by the EU and will be net of purchaser's costs. "

- Art. 23. (3).

"(3) Reduction of Net Asset Value

Upon the record date for the determination of any distribution declared on the Shares of any Class, the Net Asset Value of such Class or Sub-Fund shall be reduced by the amount of such distribution, but subject always to the provision relating to the calculation of the Redemption and Subscription Price of the Shares of each Class, as set out in the Articles of Incorporation."

Votes in favour: 120,227,477

Vote(s) against: /

Abstention(s): /

The resolution is consequently adopted.

Fifteenth resolution

The Shareholders RESOLVE TO rename the section entitled "Offer Price" to read "Subscription Price"

Votes in favour: 120,227,477

Vote(s) against: /

Abstention(s): /

The resolution is consequently adopted.

Sixteenth resolution

The Shareholders RESOLVE TO modify Article 24 of the Articles of Incorporation by amending the first, the third, the fourth and the fifth paragraphs to read as follows:

- Art. 24. §1. "Whenever the Company shall offer Shares for subscription, the price per Share at which such Shares shall be offered and sold, shall be based on the Net Asset Value per Share of each Class of Shares by dividing the value of the total assets of each Sub-Fund allocable to such Class of Shares less the liabilities of such Sub-Fund allocable to such Class of Shares by the total number of Shares of such Class outstanding on the relevant Dealing Day, as may be adjusted as set out in the Prospectus (the "Subscription Price"). An initial charge, as the Board may from time to time determine, and as shall be disclosed in the Company's Prospectus, may be added to the Subscription Price. The Net Asset Value per Share of each Class of Shares may differ as a result of the different fees assessed on each Class of Shares or of other particular features as detailed in the Prospectus."

- Art. 24. §3. "Shareholders wishing to acquire new Shares shall deliver to the Company a subscription agreement by which they commit to invest but not pay up their cash until a drawdown notice is sent by the Company in relation to a particular Dealing Day. If subscription amounts received in any one month exceed the amount which the Company can invest immediately, or soon thereafter, in appropriate assets, a queuing system shall be operated. All Shareholders that subscribed during the same month prior to a Dealing Day will be allocated Shares at the same time in proportion to the amount of the individual subscription in the relevant Sub-Fund."

- Art. 24. §4. "The Subscription Price so determined, and the initial charge if any, shall be payable within ten (10) Business Days after issuance of a drawdown notice."

- Art. 24. §5. "If a Shareholder fails to pay any portion of the Subscription Price of any Share on the date required by pursuant to a drawdown notice, the Board may declare an event of default and impose such penalties as it determines fit, as set out in more detail in the Prospectus from time to time."

Votes in favour: 120,227,477

Vote(s) against: /

Abstention(s): /

The resolution is consequently adopted.

Seventeenth resolution

The Shareholders RESOLVE TO reduce the absolute cap on leverage from 50% to 40% of the GAV of the Real Estate Sub-Fund as specified in the amended Prospectus.

Votes in favour: 120,227,477

Vote(s) against: /

Abstention(s): /

The resolution is consequently adopted.

There being no other business on the Agenda, the present meeting was adjourned at

Evaluation of costs

The above named persons declare that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to one thousand seven hundred euros (EUR 1,700.-).

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is only worded in English.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed on the above mentioned date.

Signé: K. Hay, E. Avice, B. Salvat-Winter, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 7 mars 2013, REM/2013/364. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013036145/441.

(130044563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

HSH Investment Holdings Coinvest-C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.591.

Suite à une erreur survenue lors du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2009, enregistrés auprès du Registre de Commerce de Luxembourg en date du 29 Septembre 2011 sous la référence: L110150853.05

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037591/11.

(130046429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

HSH Investment Holdings Coinvest-C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.591.

Suite à une erreur survenue lors du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2010, enregistrés auprès du Registre de Commerce de Luxembourg en date du 21 Septembre 2011 sous la référence: L110150855.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037592/11.

(130046576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

HispanAutos Losch, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 29.910.

Les comptes de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

André Losch.

Référence de publication: 2013037583/11.

(130046416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

First Data Corporation (Luxembourg), s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013037550/10.

(130046158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Dunara S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.683.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUNARA S.A. S.P.F

Société Anonyme - société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2013037506/11.

(130046199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Intelligentsia Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 1, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 171.126.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013037612/11.

(130045844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037617/11.

(130046086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 34, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013037643/11.

(130046090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 46, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013037644/11.

(130046025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Foncière Colbert Orco Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 82.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013037539/10.

(130046077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 46, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013037646/11.

(130046089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 52, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013037647/11.

(130046024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 52, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013037648/11.

(130046052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 52, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013037649/11.

(130046088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Favorite Leisure & Sport Island S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 168.416.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037541/10.

(130046097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 6, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013037650/11.

(130046032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 6, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013037651/11.

(130046059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 6, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013037652/11.

(130046096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 46, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013037645/11.

(130046053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Europa Real Estate IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.857.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037515/10.

(130046278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013037653/11.

(130046095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 26, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013037629/11.

(130046030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

King's Cross Asset Funding 21, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013037628/11.

(130046031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Ternium Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.306.

Le Conseil de Gérance de Ternium Investments S.à r.l. au 18 février 2013 est composé par les personnes suivantes:

M. Carlos Alberto Condorelli, né à Chivilcoy, Argentine, le 23 février 1951, résidant à Avenue Leandro.N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine. Fonction: Gérant. Date de nomination: 16/07/2010 pour une durée de mandat indéterminée.

M. Pablo Daniel Brizzio, né à Buenos Aires, Argentine, le 25 janvier 1970, résidant à Avenue Leandro.N. Alem 1067, C1001 AAF, Buenos Aires, Argentine. Fonction: Gérant. Date de nomination 16/07/2010 pour une durée de mandat indéterminée.

Mme. María Alejandra Hryszkiewicz, née à Buenos Aires, Argentine, le 14 Juin 1973, résidant à 29, Avenue de la Porte-Neuve, 3^{ème} Étage, L-2227 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Fonction: Gérante. Date de nomination: 18/02/2013 pour une durée de mandat indéterminée.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour Ternium Investments S.à r.l.

Alicia Alvarez

Référence de publication: 2013037842/21.

(130046316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Talbot Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 10.900.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 février 2013 que:

1. Monsieur Georges PHILIPPE a démissionné de son poste d'administrateur de la Société, avec effet au 30 novembre 2012.

2. Ont été nommés, avec effet au 30 novembre 2012, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne en Belgique et résidant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne en Belgique et demeurant au 12 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037847/21.

(130046141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

TA EU Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.426.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 1^{er} mars 2013

- Monsieur Wayne Fitzgerald, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée;

- La démission de Monsieur Costas Constantinides, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de catégorie B a été acceptée.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Gregory Wallace, gérant de catégorie A;

- Monsieur Thomas Alber, gérant de catégorie A;

- Monsieur Keith Grealley, gérant de catégorie B;

- Monsieur Russell Perchard, gérant de catégorie B; et

- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013037846/21.

(130045818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Sababba Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.872.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/08/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013037799/12.

(130046353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Prestim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 162.655.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 mars 2013

Résolutions:

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

Monsieur Koen Lozie

61, Grand-Rue

L-8510 Redange-sur-Attert

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

Joseph WINANDY / JALYNE S.A.

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013037769/22.

(130046034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pylaan European S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.005.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 5 mars 2013

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Référence de publication: 2013037772/15.

(130046115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Puma Corporation S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 163.507.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Pierre Eladari, gérant de catégorie A de la société susmentionnée, né le 25 février 1970 à Paris (France), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue de Jargonant, CH-1207 Genève, Suisse,

- Monsieur Denis Chazarain, gérant de catégorie A de la société susmentionnée, né le 10 octobre 1964 à Montauban (France), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue de Jargonant, CH-1207 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013037753/17.

(130046173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Papillon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.034.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAPILLON INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013037756/11.

(130046276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Oxodon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.703.

—
Résolution 1. Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts datée du 31 décembre 2012 que Franco Vosse, Néerlandais, née le 25 Février 1965 à Haarlem, Pays Bas, demeurant Watermolenplantsoen 32, NL-2036 MD Haarlem Pays Bas cède 1 part sociale de la société Oxodon Sàrl à René Kroon, Néerlandais, née le 22 Août 1957 à Bussum, Pays Bas, demeurant Résidence «An der Gaass», appartement 10, 57, Rue du Pont, L-9554 Wilz,

Suite à ce cession, René Kroon détient 100 % des parts sociales (100 parts sociales) de la société Oxodon Sàrl.

Résolution 2. Changement d'administrateur/gérant

Est révoqué le mandat de Monsieur Franco Vosse en tant que gérant à partir du 31^{ème} décembre 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013037742/17.

(130046452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pelmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.511.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037745/10.

(130046256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Sycamore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.449.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 18 mars 2013, que:

- L'assemblée générale prend acte de la réélection de Monsieur Norberto de Azevedo Miranda, ayant son adresse professionnelle au 2, rue de Millewee, L-7257 Walferdange, de Monsieur Pascal Bruzzese, ayant son adresse professionnelle au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg, ainsi que Monsieur Eric Vanderkerken, ayant son adresse professionnelle au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg en qualité d'administrateurs. Ces mandats ont une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013037838/16.

(130046453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

T.L. MINERAL Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 155.718.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration tenue au siège social le 19 mars 2013:

1) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel Galhano, administrateur et président du Conseil d'administration, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Monsieur Laurent Teitgen, administrateur, au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Egalement, nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T.L. MINERAL Ltd.

Référence de publication: 2013037839/20.

(130045928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Steinfort Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8443 Steinfort, 4, Square General Patton.

R.C.S. Luxembourg B 114.799.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2013.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2013037833/13.

(130045878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.460.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 8 Mars 2012 a élu les administrateurs suivants:

- Jean-François Willems, résidant professionnellement à Banque Havilland SA, 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Stefan Starck, résidant professionnellement à Banque Havilland SA, 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- Brian Bistrup, né le 22 Septembre 1967 à Frederiksberg au Danemark, résidant professionnellement à Banque Havilland SA, 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Leurs mandats viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, laquelle se tiendra en 2013. et comme réviseur d'Entreprises Price Waterhouse Coopers Luxembourg S.à r.l., 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire laquelle se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Mars 2013.

Kaupthing Life & Pension, Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013036123/21.

(130044236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Global Bond Series II, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.184.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Martinus C.J. Weijermans en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Madame Florence Rao;

* Monsieur Patrick van Denzen;

* Monsieur Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013036312/23.

(130044398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Nocibe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013038257/10.

(130046618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.